



BAYER ADVANCED CONTRÔLE DES VERS BLANCS TOUTE LA SAISON

INSECTICIDE

GRANULÉS PRÊTES À ÉPANDRE

Pour la suppression des espèces de vers blancs spécifiées dans les pelouses résidentielles.

USAGE DOMESTIQUE

GARANTIE : Imidaclopride 0,25 %

N° D'HOMOLOGATION : 29738 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



ATTENTION POISON

IRRITANT OCULAIRE

CONTENU NET : 2 Kg (4,41 lb) – 5.2 Kg (11.5 lb), 2.08 Kg , 4.16 Kg

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3
Téléphone : 1-888-283- 6847
www.bayercropscience.ca

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS

La poussière peut causer la toux, l'éternuement ou le larmolement et aggraver les troubles respiratoires. Il est recommandé de porter un masque durant les opérations de mélange, de chargement et d'application du produit.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Cause une irritation des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Bien laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion	<ul style="list-style-type: none">• Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.• Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.• Ne faire boire aucun liquide à la personne empoisonnée.• Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	<ul style="list-style-type: none">• Enlever tous les vêtements contaminés.• Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux	<ul style="list-style-type: none">• Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.• Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation	<ul style="list-style-type: none">• Déplacer la personne vers une source d'air frais.• Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.	

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote. Traiter le patient selon les symptômes.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ne pas appliquer directement sur l'eau. Ne pas contaminer les systèmes aquatiques par suite de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

TOXIQUE pour les oiseaux.

TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produit dans les fleurs, sur les feuilles, le pollen et/ou le nectar par suite d'une application de granulé.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans le contenant d'origine, hors de la portée des enfants, de préférence dans une armoire verrouillée.

ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser ce contenant. Le déposer aux ordures ou mettre au recyclage, s'il y a lieu. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination du produit.



090613